

# ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES HABITANTS

## Historique

VERSION	DATE	ACTION EFFECTUÉE
1.0	28/09/2022	Rédaction du document initial
1.1	18/01/2023	Correction et reformulation

## Synthèse

Ce document a pour objectif de clarifier notre vision du travail vis-à-vis de l'écovillage.

Les points qui nous semblent importants sont les suivants :

- Des journées de travail communes pour l'écovillage seront mises en place. Leur fréquence sera décidée collégialement, en fonction des besoins et des disponibilités de chacun.
- Le travail salarié ou autre à l'extérieur de l'écovillage est tout à fait autorisé.
- Aucun temps partiel ou autre aménagement du temps de travail salarié des habitants pour se libérer du temps pour l'écovillage ne sera exigé.
- Les activités professionnelles liées à l'écovillage auront un statut différent de celui adopté pour les habitations et les communs.

## En détail

### Exigence du lieu

L'écovillage est un projet collectif qui nécessitera une participation de chacun pour se créer, grandir et se pérenniser. Dans cette optique, mais aussi afin de se retrouver pour des projets communs, des journées de travail communes pour l'écovillage seront mises en place. Leur fréquence sera décidée collégialement en fonction des besoins et des disponibilités de chacun.

Aucun temps partiel ou autre aménagement du temps de travail salarié des habitants pour se libérer du temps pour l'écovillage ne sera exigé.

### Volonté des habitants

Les profils de nos habitants sont très variés. Certains souhaitent exercer une activité professionnelle exclusivement sur place, d'autres se voit faire un mi-temps et d'autres préfèrent conserver leur activité extérieure, par plaisir ou par sécurité, avec la possibilité de penser à une reconversion.

Malgré cette diversité, il ressort une idée générale qui est de pouvoir consacrer, dès le départ ou progressivement, tout ou partie de son temps à une activité qui a du sens, quelque chose de profondément enrichissant. Il s'agit majoritairement d'activités manuelles, agricoles ou liées au bien-être.

Plusieurs activités sont envisagées sur place, ponctuellement ou à plein temps :

- Agriculture : arboriculture, apiculture, PPAM, élevage...
- Artisanat : atelier de réparation, menuiserie, boulangerie...
- Accueil pédagogique
- Activités bien-être

### Les moyens

Notre objectif est que l'écovillage puisse offrir autant que possible l'opportunité à chacun de pouvoir s'épanouir dans des projets professionnels satisfaisants. Dans cette optique nous avons identifié deux points particuliers :

- Des statuts juridiques dissociés
- Des moyens matériels adaptés

## Des statuts juridiques dissociés

Afin d'éviter les conflits et de sécuriser financièrement le projet dans le cas où une activité viendrait à être en difficulté, les statuts juridiques des activités professionnelles seront indépendants du statut de la partie « habitation et communs ».

Il sera bien sûr important de choisir au cas par cas le statut le plus adapté à chaque activité.

## Des moyens adaptés

### Activités agricoles

Certains projets nécessitent des moyens, des structures ou des espaces particuliers. Cela est notamment le cas pour les activités agricoles, qui demandent des surfaces importantes de terrain.

L'écovillage veillera à être attentif aux besoins de chaque projet lors de sa phase de prospection, mais ne pourra sans doute pas satisfaire à toutes les exigences dès son installation. Et ce, afin de réduire l'impact financier sur l'achat initial du terrain. Rechercher une surface trop grande pourrait compromettre nos capacités d'achat.

Il nous paraît plus pertinent de rechercher un terrain de taille raisonnable. Dans un premier temps, celui-ci devra posséder les infrastructures et la surface suffisante pour pouvoir mettre en place les activités jugées les plus pertinentes pour l'écovillage (verger, basse-cour, potager, etc). Dans un second temps, il serait intéressant que la localisation de l'écovillage permette de s'étendre, soit par l'achat soit par la location de terrain ou de bâtiments proches.

### Activités tertiaires

Pour les activités dites « de bureau » l'écovillage prévoit de mettre en place des espaces de travail partagés. Ce principe permet de mutualiser des équipements, de rompre l'isolement des travailleurs, de créer des espaces de travail hors des domiciles pour permettre à chacun de distinguer vie personnelle et vie professionnelle.